Présentation de la version originale (1992)

L'application de l'approche par compétences dans l'enseignement collégial et l'institution d'une épreuve ministérielle uniforme en français sont des facteurs qui ont sensibilisé les élèves à l'importance de bien maîtriser la langue française. Les enseignantes et les enseignants, soucieux de répondre aux besoins de perfectionnement des élèves, doivent disposer d'outils appropriés et diversifiés. La dictée en est un.

De nombreuses personnes ont exprimé le désir de voir paraître des textes conçus spécialement pour la dictée, tant dans les salles de cours que dans les centres d'aide. C'est à cette demande que répond *Dictées à la carte*.

En ce qui concerne les sujets traités dans *Dictées à la carte*, nous avons tenté, principalement dans les dictées diagnostiques, d'aborder des thèmes touchant les histoires littéraires française et québécoise, pour permettre aux élèves de se familiariser avec certaines notions propres aux cours obligatoires de français. Au point de vue grammatical, les dictées spécialisées portent sur un nombre restreint de règles et sont classées selon un ordre croissant de difficulté, quand cela est possible.

Le document offre dans son ensemble 36 dictées diagnostiques et 74 dictées spécialisées. Les dictées diagnostiques réunissent un grand nombre de difficultés de tous types. Particulièrement utiles en début de session ou au moment d'une première rencontre avec un ou une élève dans un centre d'aide, elles permettent de dépister les erreurs les plus courantes ; elles servent également à vérifier le degré d'apprentissage en cours de session.

Les dictées spécialisées mettent l'accent sur une catégorie de difficultés parmi les suivantes : homonymes, accord des verbes, terminaisons verbales, participes passés, accords particuliers, majuscules, pièges orthographiques, négation, trait d'union et nombres.

Les dictées sont toutes de la même longueur, soit 200 mots (à quelque 10 ou 20 mots près). Ainsi, le travail de l'enseignante ou de l'enseignant qui veut donner une dictée différente à chacun de ses groupes se trouve facilité.

Dans certaines dictées, il y a un ou quelques mots plus littéraires dont le sens ou l'orthographe dépassent le niveau souhaité dans l'ensemble des textes (ces mots sont suivis d'un astérisque). Bien sûr, les dictées servent à vérifier le degré de connaissance des mots usuels. Mais il n'est pas interdit, dans un type d'exercice comme la dictée, d'augmenter le vocabulaire des étudiants. Si un enseignant, toutefois, estime que la difficulté est démesurée, libre à lui d'épeler un mot ou d'en donner le sens à l'occasion de la lecture de la dictée.

Ces textes constituent un exercice à caractère pédagogique. Par conséquent, dans certaines dictées spécialisées, le nombre de mots de la catégorie concernée dépasse largement la quantité qu'on trouve dans un texte « normal ». De même, dans plusieurs dictées, les verbes utilisés sont du premier groupe ; la raison en est toute simple : ils accroissent la difficulté puisqu'ils présentent tous le même son, quel que soit l'accord.

Dans les dictées spécialisées, les mots en caractères gras favorisent le repérage rapide des difficultés. Cette mise en relief est absente des dictées diagnostiques ; en effet, on aurait ainsi souligné trop de mots de catégories diverses, annulant du même coup l'usage escompté.

Carole Turgeon
Odette Lussier

Présentation de la version PDF (2007)

Plusieurs enseignantes et enseignants nous ont demandé de rééditer cet ouvrage maintenant épuisé. Dans le but de répondre à leur demande, nous avons décidé d'offrir les textes des 110 dictées en version PDF directement sur notre site (www.ccdmd.qc.ca/fr).

À part la correction des petites coquilles, les modifications que nous avons apportées sont les suivantes :

- fusion des deux ouvrages *Dictées à la carte I* et *Dictées à la carte II* en réunissant sous les mêmes catégories toutes les dictées ;
- intégration des recommandations relatives aux rectifications orthographiques ;
- mise à jour de certains termes (*aéroport Mirabel*, *Communauté urbaine de Montréal*, noms de certains ministères, etc.).